

CNCGP

JulienSERAQUI, Président



Quels résultats avez-vous enregistrés en 2023 ? Êtes-vous satisfait de votre activité ? Nous sommes très satisfaits du bilan de l'année 2023 ! Le nombre d'adhérents en tant que personnes physiques a augmenté notamment en raison de la reprise des recrutements de salariés. Il y a toujours une très belle dynamique dans les créations de cabinets CIF car 260 supplémentaires ont été admis à la Chambre.

Quels sont les grands sujets pour la profession CGP en 2024 ?

Le premier grand sujet qui nous occupe en 2024 est la RIS (Retail Investment Strategy). Pour rappel, en mai 2021, la Commission européenne a lancé une consultation visant à améliorer globalement la participation des investisseurs particuliers au financement de l'économie. Le résultat des travaux de la commission a été présenté par la Commission européenne en mai 2023 et permet d'anticiper une révision de la DDA, MIF 2 et Solvabilité II, qui interviendra en 2024.

Fin octobre 2023, la Chambre a adressé ses positions à plusieurs députés européens, membres d'ECON (commission des affaires économiques et monétaires), lors du passage du texte devant cette commission.

Parmi l'ensemble des dispositions contenues dans ce projet, certaines ont particulièrement retenu notre attention dont la gouvernance des produits, les rémunérations, les informations sur les coûts et les frais ou les informations sur les risques. Le travail sur la RIS est primordial ; il est important que le système de rémunération hybride, tel qu'il existe en France, reposant à la fois sur les commissions et les honoraires, soit confirmé et maintenu.

Concernant les échéances, il est probable que les élections du Parlement européen prévues en mai 2024 et la nomination de la nouvelle Commission entre les mois de mai et de septembre aient une incidence sur le calendrier.

Le deuxième sujet qui marque le début d'un changement profond des pratiques pour un CGP est l'introduction des facteurs de durabilité. Plusieurs règlements et directives mis en place par l'Union Européenne imposent désormais aux conseillers financiers de prendre en compte des critères de durabilité dans leur conseil. Les conseillers en gestion de patrimoine (CGP) doivent aujourd'hui s'enquérir des attentes en termes de durabilité de leurs clients. Des questionnaires ont été déployés notamment par les différents fournisseurs de logiciels et sont désormais opérationnels. Les adhérents CIF doivent recueillir les préférences en matière de durabilité de leurs clients et savoir si leurs clients souhaitent intégrer dans leurs allocations d'actifs des instruments financiers répondant aux trois caractéristiques suivantes : la taxonomie européenne ; le règlement SFDR et les instruments financiers prenant en compte les incidences négatives sur les facteurs de durabilité (PAI). La CNCGP via sa Commission Durabilité a souligné la difficulté pour les CGP d'accéder aux informations relatives aux trois critères évoqués ci-dessus. Par exemple : comment trouver facilement le pourcentage d'alignement d'un OPCVM avec la Taxonomie européenne ? Les fichiers EET, pouvant permettre de répondre à cette question, sont difficiles à lire (plus de 600 colonnes). Par ailleurs, nous avons lancé fin 2023, des vidéos déclinées en onze épisodes à vocation pédagogique pour nos adhérents.

L'immobilier est en berne. Cela affecte-t-il les activités de vos adhérents et leurs résultats ?

C'est effectivement le constat actuel, entre l'inflation, les taux d'intérêts qui explosent et les trop légères baisses des prix des biens, nous traversons une crise immobilière.

Concernant l'impact que cette crise pourrait avoir sur nos adhérents, je tiens à rappeler que la Chambre est avant tout une association représentative du Conseil en Investissements Financiers (CIF), de courtiers en assurance (IAS) et d'Intermédiaires en

Opérations de Banque et en Services de Paiement (IOBSP). Les adhérents ayant une activité supplémentaire liée à l'immobilier n'ont pas l'obligation d'adhérer à une association et sont détenteurs de la carte T. Il ne nous appartient donc pas de nous avancer sur les résultats de nos adhérents dans ce domaine.

Quels sont les marchés porteurs en 2024 ?

Avec des taux d'intérêt plus élevés qu'attendus et les conflits en 2023, les élections en 2024, beaucoup de zones d'ombre planent encore sur l'évolution de l'économie globale, ce qui pourrait entraîner une certaine volatilité. De nombreux investisseurs seront peut-être tentés par des produits atypiques, la prudence reste donc de mise ! Nous ne pouvons que mettre en garde les épargnants à l'égard d'offres trop mirobolantes. Le mieux demeure d'envisager une part de diversification mais pour une proportion très limitée de son épargne. En réalité, tout dépend du profil de risque des clients lors de l'entrée en relation. Désirent-ils investir à long ou moyen terme par exemple ? Concernant les actions, l'idée est d'investir progressivement car les marchés sont variables.

On voit un développement important des produits structurés dans les allocations des CGP. Qu'en pensez-vous ? Y a-t-il des précautions à prendre ?

Développés dans les années 1980, les produits structurés ont pris peu à peu place dans les allocations de portefeuille. Ces supports offrent un rendement calculé en fonction d'un actif de référence, tout en protégeant ou garantissant le capital investi. Leur objectif est ainsi d'optimiser le rapport performance/risque. Ces produits sont construits sur mesure à partir de la combinaison de plusieurs supports financiers (obligations, dérivés, swaps...) et dans lesquels tous les paramètres (moteur de performance, maturité, niveau de risque, rendement cible...) ont été définis à l'avance. C'est le fruit d'un travail de structuration, étape essentielle de la relation entre le CGP et son client, qui s'il est réalisé correctement en amont, pourra s'avérer utile.

Le mouvement de rapprochement et d'absorption de cabinets CGP se poursuit. Que constatez-vous au sein même de votre association ?

De manière générale, je préfère parler de consolidation de marché car il n'y a pas de diminution du nombre d'acteurs. En revanche, il est certain que de nombreuses structures se développent et atteignent des tailles importantes. L'entrée de fonds d'investissement dans le capital des cabinets leur permet de se solidifier et d'élargir leur offre de services et ainsi, de concurrencer directement les banques privées. Nous sommes en faveur de cette consolidation qui permet d'augmenter la valorisation des cabinets en gestion de patrimoine, quelle que soit leur taille et leur part de marché. Au sein de notre association, le nombre de cabinets a augmenté en passant de 1 821 fin 2021 à 1 924 cabinets, fin 2023.

Un an après la Réforme du Courtage, combien d'adhérents enregistrez-vous ? Cette réforme peut-elle créer un rapprochement d'activités entre CGP et Courtiers ?

En 2023, nous avons admis 1 674 cabinets de courtiers purs. Ces chiffres continuent de progresser en ce début d'année et il faut attendre que s'achève la campagne de ré-immatriculation Orias à la fin du mois de février 2024 pour obtenir une vision plus claire de la situation car nous avons constaté que de nombreux intermédiaires ne s'étaient pas encore lancés dans les démarches.

Concernant un rapprochement entre CIF et courtiers, je tiens à rappeler que nous avons limité les adhésions de courtiers à ceux qui nous ressemblent, à savoir ceux qui opèrent sur le patrimoine (financement de bien immobilier, courtage de solutions d'épargne et de prévoyance).

Quelle est votre feuille de route pour 2024 ? Que voulez-vous apporter à vos adhérents CGP ?

Nous innovons encore cette année avec l'Acte 2 de notre grand événement MidSommar du Patrimoine, le 13 juin 2024. C'est une édition inédite, différente de la première qui s'est tenue au Stade Jean Bouin en 2023, mais dans sa continuité, avec la même volonté de casser les codes des salons professionnels classiques. Cette journée réunira partenaires et adhérents et sera placée sous le signe des arts, dans deux lieux emblématiques : la Salle Gaveau en début d'après-midi avec des tables rondes et l'Assemblée Générale de la Chambre. Puis en soirée, l'Opéra Garnier avec des espaces pour nos partenaires afin d'accueillir nos membres, de nombreuses animations avec des performances artistiques, un cocktail dinatoire et une soirée en guise de bouquet final.